

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

A

Ruhengeri, le 26 janvier 1952.-

MINUTE.-

N° /A.E. II

Référence: votre n° 2.185/Transports
en date du 12 janvier 1952.-



OBJET:-

Dépôt essence.-

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir deux
formulaires "Demande de permis d'exploitation" que je vous
serais reconnaissant de remplir et de me renvoyer.

Dès réception de ces deux exemplaires l'enquête
d'usage de "commode et incommode" sera ouverte.-

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'as-
surance de ma considération très distinguée.-

L'Administrateur de Territoire,
R. GAUPIN.-

T.

Monsieur le Directeur de la Régie Pyrétère
à

K I N I G I .-

RÉSIDENCE DU RUANDA
RÉGIE PYRÉTHRE ET REBOÏSEMENT
KINIGI (RUHENGARI)

A.E. 11

le 16-1-1952

Kinigi (Ruhengeri) le, 12 janvier 1952

C.C. NO 3492 B.C.B. COSTERMANSVILLE

C.C. NO 3951 B.C.B. USUMBURA

Wey

No 2.185/Transports

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Objet :
dépot essence

En réponse à votre lettre n°...../A.E., du 9 janvier 1952, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Régie Pyréthre possède un dépot d'essence contenant généralement de 20 à 30 futs d'essence.

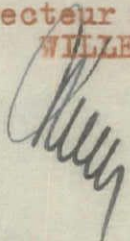
Ce magasin situé à environ 30 m. du gîte de la Régie Pyréthre, est construit en briques, pavement ciment, toiture toles d'aluminium. Porte en bois fermée avec un cadenas. En général toutes les mesures de précaution sont prises pour éviter des incendies ou coulage des futs.

Je vous serais très obligé de vouloir bien m'accorder le permis d'exploitation prévu dans votre lettre précitée.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyréthre

WILLEMS



à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENGARI